

LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS D'ÉPARGNE SALARIALE

L'épargne salariale permet aux salariés et parfois aux dirigeants de constituer une épargne avec le soutien de leur entreprise. Plusieurs formules existent, certaines se traduisant par une somme d'argent, tandis que d'autres offrent la possibilité de devenir actionnaire de l'entreprise (les dispositifs d'actionnariat salarié).

LES DISPOSITIFS D'ÉPARGNE SALARIALE CLASSIQUES

Définitions

Participation

Prime versée en fonction des bénéfices réalisés par l'entreprise et calculée selon une formule légale

Intéressement

Prime versée selon les résultats ou les performances de l'entreprise et calculée selon des critères choisis par l'entreprise

Abondement

Complément de l'employeur suite au versement d'un bénéficiaire sur un plan (par exemple sur un PEE) OU versement unilatéral de l'employeur

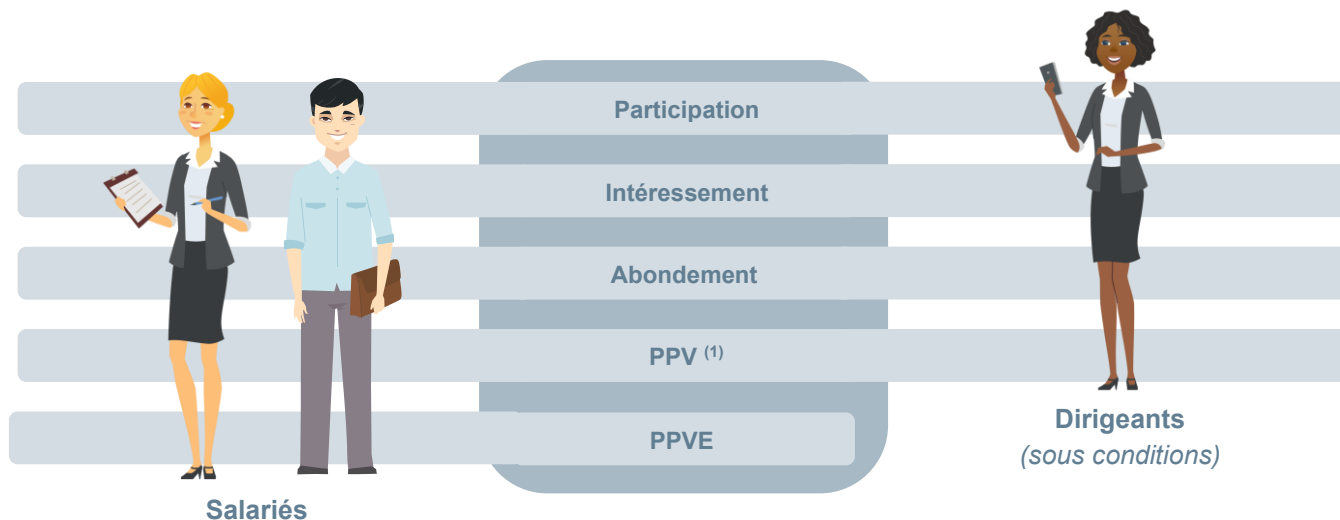
PPV

Prime de partage de la valeur, ex prime-macron. Incite l'employeur à verser une prime exceptionnelle à une catégorie de salariés

PPVE

Prime de partage de la valorisation de l'entreprise (versée en cas d'augmentation de la valeur de l'entreprise sur 3 ans)

Qui sont les bénéficiaires ?



(1) ou à une catégorie de salariés

Comment récupérer les fonds ?

Le bénéficiaire choisit entre :

Verser sur un plan d'épargne salarial ou retraite

Blocage des fonds sur une période de 5 ans ou jusqu'à la retraite (hors cas de déblocage anticipé)



Percevoir immédiatement les fonds

Sauf pour l'abondement qui est obligatoirement versé sur un plan d'épargne ou retraite

LES DISPOSITIFS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Définitions

Actionnariat salarié

Permet de souscrire des titres (en directe ou via un FCPE) de l'entreprise à prix attractif

BSPCE

Bons de souscription de créateur d'entreprise

Permet d'acquérir des actions de l'entreprise à une date ultérieure et à un prix avantageux fixé à l'émission du bon

Stock-options

Permet d'acheter les actions de l'entreprise à une date ultérieure (levée d'option), à un prix avantageux fixé lors de l'attribution

AGA

Attribution d'actions gratuites

L'entreprise donne ses propres actions à des bénéficiaires désignés

Qui sont les bénéficiaires ?

Les accords instituant ces dispositifs définissent les bénéficiaires, qui peuvent être :



(1) ou à une catégorie de salariés

Comment récupérer les fonds ?

